

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
ILE-DE-FRANCE**
72-74 rue de Reuilly
75012- PARIS

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

CMAR IDF
72-74 Rue de Reuilly
75012 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile de France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION Île-De-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe comptable :

- Note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant le financement des contrats d'apprentissage par les OPCO.
- Note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant la baisse de la taxe pour frais de chambre des métiers
- Note « Règles et méthodes comptables » concernant la non-application du règlement ANC 2022-06

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les documents adressés aux membres élus et aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile de France.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

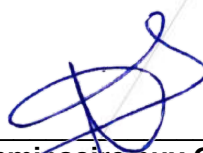
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 29 mai 2026



Le Commissaire aux Comptes
SOFRACO
Josselin NAZON

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	459 717	209 671	250 046	318 304	- 68 258
Concessions, brevets, droits similaires	4 621 145	2 599 801	2 021 344	2 467 827	- 446 483
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains	14 480 967	727 479	13 753 487	13 760 807	- 7 320
Constructions	203 259 443	121 688 489	81 570 954	83 743 773	-2 172 819
Installations tech., matériel & outillage industriels	23 903 557	20 016 449	3 887 109	4 010 048	- 122 939
Autres immobilisations corporelles	37 256 340	33 079 307	4 177 033	5 293 960	-1 116 927
Immobilisations en cours	815 494		815 494	1 388 106	- 572 612
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	483 587		483 587	408 587	75 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	150		150	150	
Prêts	152 193		152 193	152 193	
Autres immobilisations financières	8 541		8 541	8 770	- 229
TOTAL (I)	285 441 134	178 321 196	107 119 937	111 552 525	-4 432 588
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	441 202		441 202	521 466	- 80 264
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes	14 033		14 033	47 780	- 33 747
Clients et comptes rattachés	2 264 471	46 057	2 218 414	3 525 702	-1 307 288
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				15 984	- 15 984
. Personnel	7 702		7 702	11 990	- 4 288
. Organismes sociaux	67 132		67 132	3 184	63 948
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	87 626		87 626	19 812	67 814
. Autres	7 136 144	44 374	7 091 771	7 726 446	- 634 675
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	36 979 380	1 524	36 977 856	27 121 142	9 856 714
Disponibilités	30 470 818		30 470 818	37 424 619	-6 953 801
Charges constatées d'avance	854 619		854 619	675 611	179 008
TOTAL (II)	78 323 127	91 955	78 231 173	77 093 737	1 137 436
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	363 764 261	178 413 151	185 351 110	188 646 262	-3 295 152

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	21 366 303	21 366 303	
Ecart de réévaluation	465 939	465 939	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	20 060 294	20 060 294	
Report à nouveau	73 556 455	70 567 209	2 989 246
Résultat de l'exercice	1 311 552	2 989 246	-1 677 694
Subventions d'investissement	46 632 993	49 763 423	-3 130 430
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	163 393 536	165 212 415	-1 818 879
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	1 165 851	2 183 943	-1 018 092
Provisions pour charges	4 984 876	5 681 768	- 696 892
TOTAL (III)	6 150 727	7 865 711	-1 714 984
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		247 002	- 247 002
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	32 037	23 778	8 259
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	55	589	- 534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 170 992	3 486 112	684 880
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 079 349	2 215 108	- 135 759
. Organismes sociaux	2 266 626	2 331 754	- 65 128
. Etat, impôts sur les bénéfices	212 123	288 000	- 75 877
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	165 169	179 132	- 13 963
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	529 139	716 289	- 187 150
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 235 817	762 788	473 029
Autres dettes	125 588	128 243	- 2 655
Produits constatés d'avance	4 989 953	5 189 341	- 199 388
TOTAL (IV)	15 806 847	15 568 136	238 711
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	185 351 110	188 646 262	-3 295 152

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	57 049		57 049	49 936	7 113	14,24
Production vendue services	42 997 371		42 997 371	43 801 663	- 804 292	-1,84
Chiffres d'affaires Nets	43 054 420		43 054 420	43 851 600	- 797 180	-1,82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue			5 420 796	3 117 250	2 303 546	73,90
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			7 250 415	10 201 509	-2 951 094	-28,93
Autres Produits			36 265 284	39 657 032	-3 391 748	-8,55
Total des produits d'exploitation			91 990 915	96 827 391	-4 836 476	-4,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				3 952	- 3 952	-100
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 759 124	1 519 474	239 650	15,77
Variation de stock matières premières et autres approv.			80 265	-125 442	205 707	163,99
Autres achats et charges externes			17 616 529	16 784 462	832 067	4,96
Impôts, taxes et versements assimilés			3 721 995	3 881 773	- 159 778	-4,12
Salaires et traitements			38 019 915	38 857 636	- 837 721	-2,16
Charges sociales			18 346 581	18 669 689	- 323 108	-1,73
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 134 666	9 604 910	- 470 244	-4,90
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			49 192	67 711	- 18 519	-27,35
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 460 767	3 553 958	-2 093 191	-58,90
Autres charges			2 119 405	2 531 373	- 411 968	-16,27
Total des charges d'exploitation			92 308 439	95 349 496	-3 041 057	-3,19
RESULTAT EXPLOITATION			-317 524	1 477 895	-1 795 419	-121,48
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			863 767	1 179 624	- 315 857	-26,78
Reprises sur provisions et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			863 767	1 179 624	- 315 857	-26,78
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			2 875	11 070	- 8 195	-74,03
Différences négatives de change				3	- 3	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			2 875	11 073	- 8 198	-74,04
RESULTAT FINANCIER			860 891	1 168 551	- 307 660	-26,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			543 368	2 646 446	-2 103 078	-79,47

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	248 690	572 760	- 324 070	-56,58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 086 353	624 822	461 531	73,87
Reprises sur provisions et transferts de charges	-9 165	1 279 943	-1 289 108	-100,72
Total des produits exceptionnels	1 325 879	2 477 525	-1 151 646	-46,48
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	86 478	636 247	- 549 769	-86,41
Charges exceptionnels sur opérations en capital	257 252	1 210 478	- 953 226	-78,75
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	343 730	1 846 725	-1 502 995	-81,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL	982 149	630 800	351 349	55,70
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	213 965	288 000	- 74 035	-25,71
Total des Produits	94 180 561	100 484 540	-6 303 979	-6,27
Total des charges	92 869 010	97 495 294	-4 626 284	-4,75
RESULTAT NET	1 311 552	2 989 246	-1 677 694	-56,12
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes légales

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 185 351 110,13 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 311 551,56 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE présente ses comptes annuels par référence au référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (Journal officiel du 26/12/12) tel que défini par arrêté ministériel du 20 décembre 2012.

Non-Application du règlement ANC 2022-06

Le référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat n'ayant pas été modifié, les comptes 2025 sont donc présentés sans application du règlement ANC 2022-06.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui introduit une nouvelle présentation des états financiers et des informations à fournir en annexe, et modifie le plan comptable général en introduisant une nouvelle définition du résultat exceptionnel et une suppression de la technique de transfert de charges, est appliqué de façon prospective.

L'application de ce règlement se traduit principalement par une adaptation des modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe, ainsi que par certains reclassements de postes sans modification des méthodes d'évaluation utilisées antérieurement.

Selon les règles françaises, ce changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations et provisions

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, la provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Indemnités de fin de carrière

Le nouveau statut du personnel des Chambres de Métiers entré en vigueur début 2009 prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service pour les agents ayant plus de dix ans de présence.

Cette indemnité est égale à trente points d'indice par douze mois de présence limité à trente-deux ans (changement sur 2024, antérieurement limité à trente ans).

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées et figurent à la date de clôture pour un montant de 1.661.833,87 euros.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements à l'aide du logiciel PID, développé par l'éditeur AGIRIS, mis à la disposition de l'ensemble du réseau :

Age de départ :	64 ans
Taux d'actualisation :	3,96 %
Taux de croissance des salaires :	1,82 %
Taux de charges patronales cadres :	57 %
Taux de charges patronales non-cadres :	57 %
Turn Over :	Issu du dernier bilan social
Table de mortalité :	Table de mortalité actuarielle intégrée dans l'outil PID, permettant d'estimer, pour chaque âge, la probabilité annuelle de décès des agents

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Cession de SCEAUX :

La CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE a cédé une annexe à SCEAUX pour un montant de 180.000 euros.

Produit exceptionnel URSSAF sur la formation continue 2022 – 2023

La chambre de métiers a comptabilisé en produit exceptionnel la somme de 850 K€ au titre du remboursement par l'URSSAF de la formation professionnelle continue 2022 et 2023.

Plusieurs Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont fait l'objet en 2024 de lettres d'observation dans lesquelles l'URSSAF précise qu'en qualité d'Établissement Public Administratif (EPA), les CMA ne sont pas redevables de la contribution à la formation professionnelle (CFP) auprès de leurs services, mais directement auprès de l'Opérateur de Compétences compétent (OPCO).

Conformément à l'article 1° de la Loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 et à l'article 6 du Code général de la fonction publique, il est important de rappeler que les établissements consulaires ne sont pas soumis au Code du travail, sauf pour les dispositions relatives au Compte Personnel de Formation (CPF) selon l'ordonnance n° 2017-43 du 19 janvier 2017. De plus, les agents publics des CMA sont considérés comme des personnels administratifs », ce qui les exonère de la contribution légale à la formation professionnelle (CUFPA) mentionnée à l'article L. 6131-2 du Code du travail.

Le Conseil d'État a également confirmé, dans sa décision du 29 janvier 2003, que les chambres de commerce et d'industrie, bien qu'exerçant certaines activités industrielles et commerciales, sont dispensées de l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle (En ce sens, CE, 29 janvier 2003, n°242658). L'article L. 6131-1 du Code du travail dispose que les établissements publics à caractère administratif relevant de l'État ou d'une collectivité territoriale ne sont pas tenus de contribuer au financement légal de la formation professionnelle.

Financement des contrats d'apprentissage par les OPCO

A compter du 01/01/2020, le financement des contrats d'apprentissage est déterminé par la branche dont dépend l'employeur de l'apprenti. A compter du 1er septembre 2020, les factures aux OPCO doivent être établies individuellement.

Au cours de l'année 2022 le CFA de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE a regroupé le service facturation, encaissements et relances dans une cellule spécialisée basée à Saint-Germain-Laval.

L'OPCO enregistre le contrat et envoie au CFA un accord de financement pour chaque contrat d'apprentissage avec un échéancier de facturation et bénéficie d'une transmission en API à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Les informations sont saisies sur YPAREO et les facturations à l'OPCO sont faites à chaque échéance.

A compter de 2025 les provisions sont établies à partir des extractions du logiciel YPAREO qui permettent le suivi de l'ensemble des élèves.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- Produits à recevoir pour : 3.464 K€,
- Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2.529 K€,
- Les avoirs à établir s'élèvent à 805 K€.

Le montant de la provision pour risque au 31 décembre 2025 s'élève donc à 401 K€ contre 794 K€ en 2024. Cette provision est estimée de la façon suivante :

TFCMA :

Dans le cadre de la politique de la diminution des impôts il est prévu une trajectoire de baisse de la taxe pour frais de Chambre de métiers de 60 millions d'euros sur la période 2023-2027. Cette baisse est lissée sur les lois de finances 2023-2027.

Il en a résulté sur la loi de finances 2023 une baisse de 7 M€ et 13,25 M€ pour 2024. Le solde soit 39,75 millions afin d'atteindre la trajectoire de moins 60 millions en 2027 revient à une baisse annuelle de 13,25 M€ sur les trois prochaines années.

TVA :

A compter du 1^{er} janvier 2023, la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE en vertu de l'article 206 V 1. 2° de l'annexe II au Code général des impôts, a opté pour l'application d'un coefficient de taxation unique pour déterminer la TVA déductible afférente à l'ensemble des biens et services utilisés au titre de ses opérations entrant dans le champ de la TVA.

Afin de déterminer ce coefficient la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE a donc procédé à une nouvelle classification comptable de ses comptes de produits selon la position fiscale soit :

- Prestations ou ventes soumises à TVA,
- Prestations ou ventes non soumises,
- Prestations ou ventes hors champ.

Le coefficient s'établit en 2025 à 7,04 %

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 459 717 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	459 717	209 671	250 046	20 %

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 285 441 134 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 971 317	106 901	997 356	5 080 862
Immobilisations corporelles	280 175 601	5 789 364	6 249 164	279 715 801
Immobilisations financières	569 700	75 000	229	644 471
TOTAL	286 716 618	5 971 265	7 246 749	285 441 134

Les augmentations de l'exercice prennent en compte les transferts de compte à compte pour 1 119 K€.

Le poste Immobilisations en cours au 31 décembre 2025 d'un montant de **815.493,66 €** se décompose de la façon suivante :

231300 Constructions en cours : **558.800,20 €**

- IMA Meaux Mission maîtrise d'œuvre création (CFA77) : 22 311,51 €
- Travaux extension Pôle auto IMA Meaux (CFA77) : 17 760,00 €
- Solutions conseils amen Porte principale (CMA93) : 9 720,64 €
- Etudes SSI - Cabinet Bleuse (CMA93) : 8 776,40 €
- Mission de MOE - Cabinet Bleuse (CMA93) : 34 542,25 €
- VP-extension réhabilitation bâtiment (CFA95) : 264 401,36 €
- Rapport amiante avant travaux (CFA78) : 3 415,68 €
- SGL RHM mission architecte surélévation étage (CFA77) : 12 571,60 €
- SGL sol progrès mission géotechnique surélevat. (CFA77) : 5 337,00 €
- Travaux étanchéité toiture CFA Versailles (CFA78) : 129 192,29 €
- SGL RHM permis aménagement terrain sport (CFA77) : 2 727,80 €
- SGL mission archi salle physique chimie (CFA77) : 6 285,80 €
- SGL RHM permis aménagement terrain multisport (CFA77) : 830,20 €
- Pascal FORET - MOE Architect (CMA93) : 3 510,56 €
- Gruber SLCR de250213 remise en état clôture (CMA77) : 37 417,11 €

231500 Installation matériel et outillage en cours : **256.693,46 €**

- Climatisation salles de formation (CMA95) :	4 680,00 €
- CER rénovation extension (CFA95) :	83 355,84 €
- CER réhabilitation salle de sport (CFA95) :	12 227,46 €
- Mission CSPA - Menuiseries extérieures :	425,77 €
- Mission CT - Menuiseries extérieures :	2 890,87 €
- RPF - terrain de sport (CFA95) :	7 320,21 €
- Restructuration étages 2-3-4 (CMA95) :	24 336,72 €
- RPF - aménagement accueil : sas sécurité (CFA95) :	4 151,00 €
- Mission d'architecte et MO menuiseries ext. (CMA94) :	92 247,08 €
- PPI 330 travaux atelier boulangerie pâtisserie (CFA95) :	25 058,51 €

Amortissements et provisions d'actif = 178 321 196 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 185 187	621 642	997 356	2 809 472
Immobilisations corporelles	171 978 907	8 513 024	4 980 207	175 511 724
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	175 164 093	9 134 666	5 977 563	178 321 196

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de developpement	459 717	209 671	250 046	05 ans
Logiciels acquis	1 672 408	1 614 981	57 427	de 01 à 10 ans
Concessions div.	2 948 737	984 820	1 963 917	de 01 à 23 ans
Terrains	13 421 134	0	13 421 134	Non amortiss.
Agencements et aménagements de terrains	1 059 832	727 479	332 353	de 05 à 40 ans
Batiments	167 456 972	97 391 458	70 065 514	de 01 à 56 ans
Installations générales	35 802 471	24 297 031	11 505 440	de 01 à 50 ans
Sur sol propre	3 383 700	2 065 490	1 318 210	de 01 à 30 ans
Instal. tech. pedag.	5 976 023	5 814 656	161 367	de 01 à 15 ans
Aa outillage	1 584 409	1 381 028	203 381	de 01 à 15 ans
Aa outillage pedag.	12 959 425	10 755 275	2 204 151	de 01 à 15 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	21 357 778	19 834 433	1 523 344	de 01 à 30 ans
Materiel de transport	1 582 970	1 306 151	276 819	de 02 à 05 ans
Materiel de bureau	295 139	275 181	19 958	de 01 à 15 ans
Materiel info	6 001 959	5 077 936	924 023	de 01 à 12 ans
Mobilier	5 926 921	4 956 956	969 965	de 01 à 20 ans
Emballages recuperables	2 091 574	1 628 649	462 925	de 01 à 15 ans
lec constructions	558 800	0	558 800	Non amortiss.
lec instal. tech.	256 693	0	256 693	Non amortiss.
TOTAL	284 796 663	178 321 196	106 475 466	

Etat des créances = 11 033 813 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	160 884		160 884
Actif circulant & charges d'avance	10 872 929	10 872 929	
TOTAL	11 033 813	10 872 929	160 884

Provisions pour dépréciation = 91 955 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	130 986	49 192	89 748	90 430
Comptes financiers	1 524			1 524
TOTAL	132 510	49 192	89 748	91 955

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 008 644 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 834 329
Autres créances	3 972 423
Disponibilités	201 891
TOTAL	6 008 644

Charges constatées d'avance = 854 619 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres et réserves : 163 393 536 €

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	19 744 350,89			19 744 350,89
Affectation	1 621 952,33			1 621 952,33
Ecart réévaluation libre	465 939,33			465 939,33
Réserves	26 233 710,61			26 233 710,61
Amortissement pour ordre	(6 173 416,88)			(6 173 416,88)
Report à nouveau créditeur	70 567 209,30	2 989 246,05		73 556 455,35
Résultat de l'exercice	2 989 246,05	1 311 551,56	2 989 246,05	1 311 551,56
Subventions d'investissement	136 084 254,71	409 561,14	1 688 818,79	134 804 997,06
Reprise de subvention	(86 320 831,52)	(3 539 991,74)	(1 688 818,79)	(88 172 004,47)
Total Général	165 212 414,82	1 170 367,01	2 989 246,05	163 393 535,78

Provisions = 6 150 727 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	2 183 943	600 587	1 618 679	1 165 851
Provisions IDR	1 832 796	32 491	203 453	1 661 834
Provisions CET	861 794	87 595	46 388	903 001
Provisions ARE	2 034 954	130 852	362 341	1 803 465
Provisions Prime	0	589 242		589 242
Provisions Licenciement	499 911	20 000	499 911	20 000
Provisions FC 2024	440 313		440 313	
Provisions Organismes sociaux	12 000		4 666	7 334
TOTAL	7 865 710	1 460 767	3 175 751	6 150 727

Etat des dettes = 15 806 847 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	32 037	32 037		
Fournisseurs	4 171 047	4 171 047		
Dettes fiscales & sociales	5 252 406	5 252 406		
Dettes sur immobilisations	1 235 817	1 235 817		
Autres dettes	125 588	125 588		
Produits constatés d'avance	4 989 953	4 989 953		
TOTAL	15 806 847	15 806 847		

Charges à payer par postes du bilan = 4 684 266 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 438 887
Dettes fiscales & sociales	3 238 056
Autres dettes	7 323
TOTAL	4 684 266

Produits constatés d'avance = 4 989 953 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Charges et produits exceptionnelles :

Le poste des charges exceptionnelles s'élève à **343.730,19 €** et se décompose de la façon suivante :

- Autres charges exceptionnelles : **52.761,79 €** :
 - o Frais incompressible de restauration – NEWREST (CMA94 & CFA94) : 44 915,32 €
 - o Facture de dédit suite annulation Les pavillons de Ber (siège) : 7 718,40 €
 - o Divers pour 128,07 €
- Charges exceptionnelles annulation recettes antérieures : **33.671,21 €** :

Il s'agit de la perte des contrats OPCO :

- o CFA de SAINT-MAUR-DES-FOSSES (CFA94) : 10 098,32 €
- o CFA de SGL (CFA77) : 8 381,00 €
- o CFA de BOBIGNY (CFA93) : 3 595,20 €

Et également de :

- o Extourne de provision non facturable (CMA78) : 10 500,00 €
- o Régul de solde reçu (CFA78) : 1 008,40 €
- o Ecart de règlement CFE et RM (CMA93) : 88,29 €

- Charges sur exercices antérieurs : **45,00 €** :
 - o Chèque de plus d'un an encaissé en 08/2025 (CMA75) : 45 €
- Valeur net comptable des éléments d'actif cédés : **150.593,60 €** dont principalement :
 - o Equipement coiffure CD (CFA78) : 111 345,91 €
 - o Arrêt projet Matois (CFA78) : 9 960,00 €
 - o Mise au rebus bac à graisse (CMA78) : 7 098,44 €
 - o Cession autolaveuse (CFA77) : 6 352,73 €
 - o Mise au rebus copieurs (CMA92) : 6 309,94 €
- Charges exceptionnelles diverses : **1.000,00 €** :
 - o Assurance franchise incendie (CFA93) : 1 000,00 €
- Autres charges exceptionnelles : **105.658,59 €** :
 - o Frais et Honoraires restructuration CFA Versailles (CFA78) : 105 658,59 €

Le poste des produits exceptionnels s'élève à **1.325.879,17 €** et se décompose de la façon suivante :

- Les rentrées sur créances amorties : **84.649,03 €**
- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : **127.315,82 €** dont principalement :
 - o Facturation clients OPCO Mobilités (CFA93) : 57 789,66 €
 - o Facturation clients OPCO AKTO (CFA94) : 14 913,00 €
 - o Facturation clients OPCO AKTO (CFA95) : 14 273,33 €
 - o Solde compte clients 2022 à 2024 (CFA93) : 13 690,67 €
 - o Solde compte clients 2022 à 2024 (CFA78) : 11 527,71 €
 - o Régul. virement reçus aides permis 2022 (CMA75) : 6 750,00 €
 - o Facturation clients OPCO OPCOMMERCE (CMA94) : 3 948,00 €
- Produits sur exercices antérieurs : **36.725,49 €** dont principalement :
 - o Remboursement trop perçu Mme KOHN (CMA75) : 23 331,19 €
 - o Virement caisse des règlements affaire NAHMIAS : 7 259,24 €
 - o Remboursement litige salariés (CMA94) : 3 043,13 €
- Produits de cession d'éléments d'actif cédés : **196.650 €** dont principalement :
 - o La cession de l'annexe de SCEAUX (CMA92) pour un montant de 180 000 €
 - o La cession d'un véhicule automobile (CMA75) pour un montant de 12 800 €
- Les autres produits exceptionnels : **889.703,35 €** dont principalement :
 - o Au titre du remboursement de la contribution formation professionnelle auprès de l'URSSAF des années 2022 et 2023 : 850 615,35 €
 - o Solde subvention études CRIF rénovation CFA de Versailles : 39 088,00 €
- Les transferts de charges exceptionnelles : **(9.164,52) €** constitués en totalité par la différence entre :
 - o L'extourne de provision de solde de produits à recevoir pour le sinistre (CMA94 + CFA94) : (20 303,36) €
 - o Le remboursement du sinistre reçus par chèque (CMA94 + CFA94) : 11 138,84 €

Quote-part de subvention virée au compte de résultat :

Afin d'obtenir une lisibilité explicite du résultat d'exploitation CMA France a décidé que la quote-part de subvention virée au compte de résultat antérieurement comptabilisé en résultat exceptionnel via le compte 777... serait désormais comptabilisé par un compte de reprise de provision.

CMA France a révisée sont référentiel comptable des CMA en ajoutant les comptes suivants :

- 782 - Reprises sur financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) - Produits d'exploitation
- 7821 - Reprises sur financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés
- 7822 - Reprises sur financements de tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés

Le PCG ne reconnaissant pas ces nouveaux comptes, les quotes-parts de subvention virées au résultat pour 1 € ont été comptabilisées en compte 78112000 Reprise sur amortissement immobilisations.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	52 604
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	52 604

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	678	0
Agents de maîtrise & techniciens	239	
Employés	22	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	7	
TOTAL	946	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de région Ile de France a engagé :

- Les travaux de remplacement des Menuiseries extérieures de Saint Maur
- Les travaux de restructuration du site de Versailles
- Les travaux d'extension du site de Cergy
- Les travaux d'extension du site de Val parisis

Concernant le projet de mission d'architecte pour l'extension de CMA Formation Eaubonne :

Le coût d'investissement du projet s'élève à 444 K€ dont 264 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 444 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2025 à 180 K€.

Concernant le projet de remplacement des menuiseries extérieures de Saint Maur

Le coût d'investissement du projet s'élève à 1 550 K€ dont 96 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 1 550 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2025 à 1 454 K€.

Concernant le projet de d'extension et de mise aux normes du site de CMA Formation Cergy

Le coût d'investissement du projet s'élève à 1 683 K€ dont 83 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice

Ce projet est financé par :

- Des fonds publics : 21 K€
- Les fonds propres de la Chambre soit 1 662 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2025 à 1 600 K€.

Concernant le projet d'extension et de réhabilitation du bâtiment CMA Formation Val Parisis

Le coût d'investissement du projet s'élève à 4 920 K€

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 4 920 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2025 à 4 920 K€.

Concernant le projet de travaux pour la zone de déconstruction automobile à CMA Formation Meaux

Le coût d'investissement du projet s'élève à 640 K€ dont 40 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 600 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2025 à 600 K€.

Concernant le projet de restructuration du site de Versailles

Le coût d'investissement du projet s'élève à 20 000 K€

Ce projet est financé par :

- Des fonds publics : 6 360 K€
- Les fonds propres de la Chambre soit 13 640 K€.

L'engagement restant à réaliser de la Chambre s'élève au 31 décembre 2025 à 13 640 K€

Le total des engagements de la Chambre concernant les projets s'élève à 22 394 K€

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 6 008 644 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients - produits non encore fact.(4180000000)	1 834 329
TOTAL	1 834 329

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais remises ristour. a obtenir(4098000000)	9 850
Orga. social par(4387000000)	10 282
Produits a recevoir(4687000000)	3 952 291
TOTAL	3 972 423

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Int. cour a recevoir(5187000000)	201 891
TOTAL	201 891

Charges constatées d'avance = 854 619 €

Charges constatées d'avance	Montant
Cca hors reseau cma(4861000000)	849 935
Cca reseau cma(4862000000)	4 685
TOTAL	854 619

Charges à payer = 4 684 266 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(4081000000)	1 431 891
Fournisseurs d'immobilisations(4084000000)	6 996
TOTAL	1 438 887

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio. pour congés a payer(4282000000)	2 062 456
Charges sociales sur congés a payer(4382000000)	1 175 600
TOTAL	3 238 056

Autres dettes	Montant
Charges a payer(4686000000)	4 562
Rabais rem. rist a accord. - av. a etab.(4198000000)	2 761
TOTAL	7 323

Produits constatés d'avance = 4 989 953 €

Produits constatés d'avance	Montant
Prod. constatés d'avance sur jetons émis(4871000000)	4 926 322
Subv. const. avance(4873000000)	63 630
TOTAL	4 989 953

Annexe sur les indemnités du personnel de l'exercice 2025

Types d'indemnités	Montant
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	2 731 253,64
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut du personnel (Primes de sujétion)	0,00
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut du personnel (Primes d'objectif ou de résultat)	1 950,00
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	0,00
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	0,00
TOTAL	2 733 203,64

Annexes sur les frais de déplacements, de missions et réceptions et de représentation

Montant en €	Compte 6254 Déplacements	Compte 62564 Missions (repas +hébergement)	Compte 6257 Réception	Compte 6258 Frais de représentation
Président	10 326,92	0,00	3 609,70	
Bureau hors Président	31 465,15	0,00	21 408,42	
Membres élus hors bureau	20 936,01	0,00	3 699,51	

Annexes sur les indemnités de fonctions et vacation (compte 653)

Montant en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président	83 250,00	
Trésorier	55 944,00	
Bureau hors Président et hors trésorier		13 995,60
<i>Dont président de section si CMAR</i>	210 988,80	
Membres élus hors bureau		107 851,50
TOTAL	350 182,80	121 847,10